



# LES MOUSTACHES ROSES

3 Octobre 2020

**Journée solidaire pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et du cancer de la prostate**

## Règlement

**Art.1** La journée des « **Moustaches Roses** » est organisée par la **commune de Fronton** afin de **sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de la prostate** et de **collecter des dons pour faire avancer la recherche dans ce domaine**. La 1<sup>ère</sup> édition des « **Moustaches Roses** » aura lieu le **samedi 3 octobre 2020**.

**Art.2** La manifestation est ouverte à tous. L'inscription aux épreuves peut être soumise à des conditions liées à l'âge et à l'état de santé des participants. **Les fonds collectés à l'issue de cette journée seront versés à l'Oncopole de Toulouse et à l'association des RUBies.**

**Art.3** La manifestation est organisée en partenariat avec l'association « **Les Rouillés** » des vétérans du rugby et bénéficie de la participation bénévole d'associations sportives locales (le **Rugby Tag**, l'**US Fronton Athlétisme**, le **Fitness Fun Club Frontonnais**), du **cinéma de Fronton**, du **Centre de coordination Occitanie : Dépistage des cancers** et de **médecins et pharmaciens de Fronton**. **Les RUBies**, premier club sport-santé de France, en sont **les invitées d'honneur**.

**Art.4** Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une **assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants** à la journée des « **Moustaches roses** » auprès de Groupama. Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

**Art.5** La journée comprend **quatre épreuves** :

- **Marche de 5 km**,
- **Marche nordique de 5 km**,
- **Course à pied de 5 km** et
- **Course à pied de 10 km**.

Toutes les courses ont comme **point de départ et d'arrivée le stade Matabiau sur un circuit unique au cœur du vignoble frontonnais**. **Les participants ne seront ni chronométrés, ni classés**. Les parcours sont validés par la **Police municipale**. Les participants seront encadrés par des **signaleurs volontaires** placés tout le long des parcours. Le trajet des épreuves est annexé à ce règlement.

Les épreuves de **marche, de marche nordique et de course à pied de 5 km** sont ouvertes à toute personne **née en 2006 et avant** (au moins 14 ans). L'épreuve de **course à pied de 10 km** est ouverte à toute personne **née en 2004 et avant** (au moins 16 ans). Les participants à l'épreuve de marche nordique doivent se munir de leurs bâtons.

Les participants aux courses à pied et à la marche nordique doivent présenter à l'inscription un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins d'un an** OU une **licence sportive en cours de validité**. Les participants à la marche doivent présenter une **déclaration sur honneur** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport. Les **participants mineurs** doivent fournir aussi une **autorisation signée des parents** sur le bulletin d'inscription.

Des **postes de rafraîchissement** seront installés à mi-parcours et en fin de course.

Les poussettes, trottinettes, vélos, ou autres moyens de locomotion sur roues, tout comme les animaux de compagnie sont interdits sur le parcours.

Le **tarif unique** de participation aux épreuves de marche et de course est de **8 € par participant** dont **le total sera versé intégralement pour la recherche à l'Oncopole de Toulouse et aux RUBies.**

Ville de Fronton

1 Esplanade Marcorelle BP3 31620 FRONTON

[www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses](http://www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses)

[moustaches-roses@mairie-fronton.fr](mailto:moustaches-roses@mairie-fronton.fr) / 05 62 79 92 92

**Art.6 L'inscription aux épreuves est obligatoire, le nombre de participants étant limité à 400.** Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. L'inscription implique l'acceptation préalable du présent règlement.

Les **fiches d'inscription**, diffusées dans le Journal municipal de l'été, sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur le site de la ville, [www.mairie-fronton.fr/les-moustaches-roses](http://www.mairie-fronton.fr/les-moustaches-roses).

**Les dossiers d'inscription complets doivent être transmis à la mairie avant le 29 septembre 2020.** Les participants recevront des dossards qu'ils devront épinglez sur leur maillot pendant les épreuves. Une **permanence est prévue le samedi de 13h à 14h30 au stade Matabiau pour les inscriptions sur place.**

**Art.7** L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de motif indépendant de la volonté de l'organisateur, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art.8** Un **point de premier secours** sera organisé sur le site sous la coordination de l'**élu référent sécurité**.

**Art.9** La **Police municipale** sera présente sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

**Art.10** La journée comporte plusieurs **animations sportives, récréatives, d'information et conviviales** dont le programme complet est fourni en annexe.

**Art.11 Code vestimentaire.** Les participants et les spectateurs porteront un **élément vestimentaire rose**.

**Art.12** Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à **utiliser les images et les vidéos** prises durant la manifestation sur tous les supports, y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

**Art.13** Conformément à la **loi Informatique et Liberté no. 78-18 du 6 janvier 1978**, les participants disposent du droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

Conformément au **Règlement général sur la protection des données** (RGPD no. 2016/679), les données personnelles récoltées seront utilisées uniquement pour permettre l'inscription des participants et, le cas échéant, la transmission des informations relatives à l'événement.

**Art.14** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation.

**Art.15** Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

**3 octobre  
2020**

**Journée solidaire pour la sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de la prostate**

**Ville de Fronton**

1 Esplanade Marcorelle BP3 31620 FRONTON

[www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses](http://www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses)

[moustaches-roses@mairie-fronton.fr](mailto:moustaches-roses@mairie-fronton.fr) / 05 62 79 92 92